

Directions de l'Aménagement Urbain et
de la Transition Ecologique
Direction de l'Espace Public / Service Voirie
JPB/FDV/YD/SR

N°62/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un devis avec Météo France pour un abonnement annuel au Pack Initial.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°42 du 30 mars 2014 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération n°53 du 20 mars 2017,

Considérant la nécessité de contracter un abonnement annuel Pack Initial avec Météo France, relatif aux informations météorologiques afin de prévenir les risques et organiser les secours en cas de grands vents, phénomènes glissants et orages,

Considérant que les modalités de règlement sont précisées dans le devis et sont notées comme suit :

- Règlement de la totalité de la facture à 30 jours date de la facture.

DECIDE

- **De signer** avec Météo France, sise 73 avenue de paris, 94165 Saint Mandé, le devis n°2022-09-049799-CRC-D-01 du 04/10/2022 ;
- De lui régler la somme de 2.256 € TTC ;
- Dit que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060

95503 Gonesse Cedex
tel 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 24 février 2023.

**Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,**



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : 02 MARS 2023

Mis en ligne le : 02 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER  **incant BRYCHE**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature d'un devis avec Météo France pour un abonnement annuel au Pack Initial.

Date de décision: 24/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION62

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230224-2023DECISION62-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

Nom du fichier : Décision 62.pdf (99_AI-095-219502770-20230224-2023DECISION62-AI-1-1_1.pdf)